

Méthodologie

Les statistiques de ce rapport annuel ont été préparées, suivant une nouvelle méthode, par la Direction générale des relations commerciales spéciales du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur. Le lecteur devrait savoir que:

- La valeur en dollars indiquée sur une licence d'exportation ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle exportée mais plutôt au montant maximum autorisé en vertu de cette licence. Par conséquent, il a été demandé aux détenteurs de licences de soumettre un compte rendu trimestriel détaillant le nombre et la valeur des envois réels effectués en rapport avec chacune des licences émises. Notre rapport annuel représente le sommaire de cette conciliation.
- 'Marchandises militaires' désigne, dans le contexte du contrôle des exportations, toute marchandise spécialement conçue ou adaptée à des fins militaires et faisant partie du Groupe 2 (matériel de guerre) de la Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC).
- Comme une licence n'est pas nécessaire pour les exportations de marchandises militaires (Groupe 2 de la LMEC) vers les États-Unis, ce rapport ne comprend pas de données sur celles-ci.
- Les chiffres sont ceux que l'on possédait à la date du rapport. On tiendra compte dans les rapports ultérieurs des données reçues par la suite.

Les chiffres présentés pourraient donc s'écarter des données publiées par Statistique Canada et d'autres sources internationales.